

G/R TERRITOIRE DE  
TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

Ruhengeri

, le  
de

21 Janvier 1954

N° .....  
Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° .....  
Antwoord op het n° .....

du ..... 19.....  
van .....

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

N° 191 /MOI.  
-----

A Monsieur ROPS Philippe

à

K I N I G I  
-----

Ruhengeri



6383

Monsieur,

Suite à une réclamation de Monsieur le  
Substitut du Procureur du Roi, j'ai l'honneur de vous  
rappeler la nécessité d'introduire vos plaintes contre  
la main-d'oeuvre défailante en double exemplaires pour  
chacun des travailleurs en défaut.-

Ceux-ci ne se présentant jamais tous ensemble  
à la convocation du juge, nous sommes obligés de rédiger  
divers jugements et chaque jugement devant constituer un  
dossier complet, il est nécessaire d'y inclure la plainte  
du maître.-

Ceci n'est possible que si nous sommes en  
possession de plaintes individuelles.-

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de ma considération distinguée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, a.i.

M. POCHE, A.T.A.